

Avis aux organisations participantes et aux membres

Le 13 juillet 2009

2009-029

Re : Amendements administratifs aux règlements de la Bourse de Toronto (livre de règlements) révoquant les règles d'ATX

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a approuvé les amendements administratifs visant à révoquer les dispositions de l'ATX du livre de règlements. La règle 4 108 et toutes les définitions d'ATX qui ne seront pas utilisées dans le futur seront éliminées. La TSX a pris la décision d'affaires de mettre hors service l'ATX. Par conséquent, les règles d'ATX et les définitions y étant associées ne sont plus nécessaires.

Ces amendements entrent en vigueur le 24 juillet 2009.

Les amendements sont en pièce jointe à l'annexe A.

Pour toute question, veuillez communiquer avec Deanna Dobrowsky, directrice, Affaires réglementaires, Groupe TMX au 416-947-4361.

Deanna Dobrowsky
Directrice, Affaires réglementaires
Groupe TMX

À propos de Groupe TMX (TSX-X)

Les filiales clés de Groupe TMX exploitent des marchés au comptant et dérivés pour diverses catégories d'actifs dont les actions, les titres à revenu fixe et les produits de l'énergie. La Bourse de Toronto, la Bourse de croissance TSX, la Bourse de Montréal, la Natural Gas Exchange, la Boston Options Exchange (BOX), Shorcan, Equicom et d'autres sociétés de Groupe TMX offrent des espaces de négociation, des services de compensation, des produits de données et d'autres services à la communauté financière mondiale. Groupe TMX a son siège social à Toronto et des bureaux à Montréal, à Calgary et à Vancouver. Pour plus de renseignements sur Groupe TMX, visitez notre site Web au www.tsx.com.

Une version anglaise de cet avis est disponible sur notre site Web à l'adresse www.tsx.com. An English version of this notice is available on our web site at www.tsx.com.

Annexe A

Règlements de la Bourse de Toronto